

## Compte rendu de la séance du 6 mars 2025

Le six mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures à la Mairie, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain DUTRANOIS, Maire.

**Conseillers en exercice** : Monsieur Alain DUTRANOIS, Monsieur Noël ROUX, Madame Maryse VINÇON, Madame Josiane DUBOIS, Monsieur Gérard GARCIA, Monsieur Didier CRUZOL, Monsieur Jacques ROUGER, Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN et Monsieur Christian BEAUCLERCQ

**Représentés** : Monsieur Christian BEAUCLERCQ, pouvoir donné à Monsieur Alain DUTRANOIS

**Absents** : Monsieur Jonathan MEIKOW

Madame Maryse VINÇON a été désignée secrétaire de séance.

---

**La séance est ouverte à 18h conformément à l'ordre du jour suivant :**

1. Affectation du résultat 2024
2. Présentation CFU (Compte financier unique)
3. Budget primitif 2025
4. Délibération éclairage public avec Territoire Energie 46 (devis estimatif)

### **Affectation du résultat 2024 et présentation du CFU**

Monsieur CAVE, inspecteur des finances publiques, présente le compte financier unique 2024 de la commune. Il se résume ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	65 135,56	27 287,69	0,00	27 287,69	65 135,56
Opérations exercice	153 132,75	185 297,82	55 701,86	72 081,47	208 834,61	257 379,29
Total	153 132,75	250 433,38	82 989,55	72 081,47	236 122,30	322 514,85
Résultat de clôture		97 300,63	10 908,08			86 392,55
Restes à réaliser	0,00	0,00	43 558,56	0,00	43 558,56	0,00
Total cumulé	0,00	97 300,63	54 466,64	0,00	43 558,56	86 392,55
Résultat définitif		97 300,63	54 466,64			42 833,99

Après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, Le Conseil Municipal accepte d'affecter les résultats 2024 sur les comptes proposés à l'unanimité.

Considérant les éléments suivants :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	65 135,56
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	65 135,56
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>32 165,07</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	97 300,63
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>97 300,63</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	54 466,64
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	42 833,99
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote et se retire de la salle du Conseil.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte financier unique sur budget communal principal 2024.**

#### Résultats du vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

## Budget primitif 2025

Monsieur DUTRANOIS ALAIN, Maire, présente le Budget Primitif 2025 comme suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	83 495,99	137 962,63
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	43 558,56	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 10 906,08	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>137 962,63</b>	<b>137 962,63</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	219 949,99	177 116,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 42 833,99
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>219 949,99</b>	<b>219 949,99</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>357 912,62</b>	<b>357 912,62</b>

Dépenses et recettes de fonctionnement : 357 912.62€

Dépenses et recettes d'investissement : 137 962.63 €

Il est donné à Monsieur le Maire, la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Il est précisé que les taxes locales restent inchangées soit :

Taxe foncières bâties : 38.23

Taxes foncières non bâties : 153.69

Taxe d'habitation : 7.46

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-Approuve le budget primitif 2025 de la commune

-Autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

#### Résultats du vote :

Pour : 8

Contre : 0

Absentions : 1

#### Délibération adoptée

## Rénovation Eclairage Public

Monsieur le Maire, présente le projet *Rénovation EP* cité en objet. Celui-ci consiste à remplacer l'éclairage énergivore par des lampes LED plus économiques.

Le devis présenté stipule que les travaux seraient effectués dans l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **approuve** ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,

- **souhaite** que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année **2025**

- **s'engage** à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.

- **autorise** la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.

- **autorise** la FDEL à collecter les Certificats d'économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération.

Il n'y a pas de questions autres à évoquer, aussi Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal à 19h50.



La secrétaire,

Maryse VINCON

**M. DUTRANOIS Alain**  
Maire de Floressas

Le Maire,

Alain DUTRANOIS

